

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 8 octobre 2016,  
Salle Polyvalente de Chamoson**

**1. Bienvenue**

La séance débute à 17h10 en présence d'environ 120 membres représentant 70 voix, 42 membres sont excusés et représentés par procuration.

M. Charly Teuscher souhaite la bienvenue à tout le monde, particulièrement à M. Claude Crittin, Président de la commune de Chamoson qui nous reçoit ce jour dans ses locaux, M. Crittin est remercié pour son hospitalité.

Dans son allocution de bienvenue M. Crittin nous décrit les synergies qui vont être engagées entre les communes de Leytron et Chamoson dans le domaine touristique. Chamoson sera chargé de la promotion du tourisme en plaine alors que Leytron sera en charge d'Ovronnaz et des Mayens de Chamoson. Il nous explique aussi les grandes difficultés d'application de la LAT dans les communes valaisannes.

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

**3. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 19 septembre 2015**

Le PV de l'assemblée est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

**4. Etat des membres, adhésion, exclusion**

APEROVronnaz compte 275 membres à ce jour, après exclusion de certains membres. Nous avons dû malheureusement exclure 15 membres selon l'article 5c des statuts de l'Association pour défaut de paiement de la cotisation.

**5. Rapport du Président**

Chaque membre a reçu le rapport du Président, joint à la convocation de ce jour.

**6. Evocations des relations avec les autorités communales**

Le Comité d'APEROVronnaz a écrit, en date du 25 juin 2016, à la Commune de Leytron pour tenter de renouer les relations tumultueuses et difficiles, nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour. L'Association se considère comme un partenaire économique de la station. La Commune ne semble pas le voir ainsi.

**7. Adhésion à la SDO : point de situation**

Lors de notre dernière AG du 19 septembre 2015, la décision a été prise à l'unanimité de demander formellement l'adhésion de notre association à la SDO. A ce jour nous n'avons pas reçu de réponse. Selon l'OT une AG extraordinaire de la SDO devrait être convoquée avant la fin de l'année 2016 pour adopter de nouveaux statuts. (Note post PV : fin janvier 2017, cette assemblée ne s'est pas encore tenue.

**8. Taxe de séjour et d'Hébergement : point de la situation**

M. Nobert Gisler présente le nouveau règlement datant du novembre 2015, ce dernier a été validé par l'assemblée primaire à Leytron le 18 novembre 2015 (111 voix, 2 oppositions et 29 abstentions), puis validé le 26 mars 2016 par le Conseil d'Etat.

Les factures pour les taxes de séjours ont été envoyées le 30 août 2016, les réclamations ont un effet suspensif. Donc ceux qui ont envoyé une réclamation ne paient pas la Taxe jusqu'à ce que la réponse de la commune leur soit parvenue. Dans ce cas il ne sera pas compté l'intérêt de retard de 5 %.

Le délai de réclamation pour contester le montant de la facture est échu.

25 réclamations ont été envoyées à la Commune et un recours a été déposé auprès du Conseil d'Etat.

Rappel des points contestés :

- Exonération des propriétaire R2 habitant Leytron
- Le nombre de pièces (l'inventaire présente des erreur avérées).
- La prise en compte des petites pièces de moins de 10m<sup>2</sup>.
- Manque d'indication sur l'affectation et l'utilisation de la taxe

APEROVronnaz a mandaté un avocat à Martigny, pour l'élaboration d'un avis de droit, puis pour interjeter recours auprès du Conseil d'Etat sur le cas exemplaire du Président, M. Charly Teuscher, ce cas portant sur tous les points contestés. Bien entendu cette procédure a été engagée avec l'aval du Comité dont une délégation a rencontré l'avocat avant qu'il se déclare unanimement d'accord que les frais soient pris en compte par l'association.

Le président explique que ce mode de faire a été retenu en raison des délais de 30 jours pour engager le recours, il fallait donc se décider rapidement.

Le recours est actuellement en mains du Conseil d'Etat, la Commune doit de prononcer sur notre argumentation.

Les coûts de recours et les frais d'avocat sont couverts par nos avoirs. Les frais de recours demandé par le Conseil d'Etat et pour le Tribunal Cantonal sont de CHF 600.- chacun plus les honoraires d'avocat.

La dépense pour une éventuelle action auprès au Tribunal Fédéral, le cas échéant pas avant 2018, ne peuvent être estimés en l'état actuel des causes.

Un membre de l'assemblée remercie le président de s'être porté volontaire pour que son cas personnel soit utilisé pour interjeter un recours qui, en cas de gain de cause profitera à tous les propriétaires R2.

Un autre membre de l'Assemblée propose de voter une autorisation au Comité pour poursuivre la procédure jusqu'au Tribunal Cantonal. Pour une éventuelle procédure auprès du Tribunal Fédéral, une nouvelle assemblée devra en débattre ultérieurement.

**L'AG accepte cette proposition à l'unanimité moins une abstention.**

## **9. Taxe sur les Résidences secondaires : point de la situation.**

Le président de la SDO a indiqué que taxe sur les Résidences secondaires provisoirement suspendue en 2014 sera introduite ultérieurement. Le total de la TS et de la TR2 devrait être plafonné à un total maximum de CHF 1'500.- par R2.

## **10. Discussion sur le montant de la cotisation 2017**

M. Philippe Freléchoux, trésorier, présente les comptes de l'Association,

Les frais actuels pour l'année en cours se montent à Fr. 3'250.-, sur lesquels il faudrait ajouter les frais de recours d'env. 2'600.--.

Les comptes de l'Association étant sains, le trésorier propose de maintenir la cotisation à Fr. 30.-.

Etant donné que l'exercice se termine au 31 décembre, les comptes révisés seront soumis à l'approbation des membres lors de la prochaine AG de 2017.

#### **11. Date et lieu de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 8 avril à 17h00, lieu à confirmer.

#### **12. Divers et questions**

Un membre de l'assemblée nous fait part de sa déception par rapport à la diminution des avantages que procure l'abonnement de saison ski qui ne donne plus la possibilité d'avoir des rabais dans d'autres stations.

#### **13. Allocution d'un invité officiel**

Présentation de M. Luc Felley :

M. Luc Felley est vice-président de la CVT, Président de la Commune de Champéry et ancien Commandant de Corps.

Les points abordés par M. Luc Felley sont l'organisation de la Chambre Valaisanne du Tourisme, les défis du tourisme en Valais, la politique cantonale du tourisme.

Suite au débat et questions de nos membres, M. Luc Felley relève les points suivants :

- Créer un groupe de travail, par exemple Champéry a créé des groupes de travail (les agriculteurs, les résidences secondaires, ...)
- C'est « quoi » Ovronnaz, qu'est-ce que l'on veut ? (de l'animation et du bruit ou un endroit calme pour se reposer ?)
- Crever l'abcès et tous tirer sur la même corde.

#### **14. Apéro**

La séance se termine à 19h35.

M. Charly Teuscher remercie tous les membres, également M. Luc Felley pour leur participation.

Un apéro est offert à toutes les personnes présentes.

Laurence Brunner, Secrétaire

Charly Teuscher, Président